

Sir JOHN A. MACDONALD : Je dirai simplement que je n'objecte aucunement au discours de l'honorable préopinant, bien qu'une grande partie de ce discours ait déjà été entendue sur les hustings et le sera encore, sans doute, à la prochaine occasion. J'ai dit que j'en entreprendrai pas la tâche de satisfaire l'honorable député. Il n'y a aucun moyen de le satisfaire. De fait, les propres amis de l'honorable monsieur ne peuvent y arriver eux-mêmes. Il n'a pas été satisfait des résolutions de mon honorable ami, le député de York-Nord (M. Mulock), et comment puis-je espérer qu'il soit satisfait de tout ce qui peut venir d'un tory enragé comme moi ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quoi qu'il en soit, l'examen du crédit est suspendu.

M. LANDERKIN : Quand le salaire de M. Page a-t-il été augmenté ?

M. FOSTER : Nous proposons de l'augmenter maintenant.

M. SOMERVILLE : Dois-je comprendre que le salaire de M. Bradley est fixé à \$2,400, ou que l'examen de ce crédit est suspendu ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oh ! c'est l'examen de ce crédit qui est suspendu.

Le comité lève sa séance et rapporte progrès.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 5.40 p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 3 février 1890.

L'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

PRIÈRE,

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ.

Joseph Aimé Massue, écrivain, député pour le district électoral de Richelieu, est présenté par sir John A. Macdonald et l'honorable J. A. Chapleau.

PREMIÈRE LECTURE DE BILLS.

Bill (n° 39) constituant en corporation la banque du comté d'York.—(M. Denison).

Bill (n° 40) constituant en corporation la compagnie nationale de construction.—(M. Brown).

Bill (n° 41) constituant en corporation la compagnie de câble du Canada.—(M. Hesson).

Bill (n° 42) pour amender le chapitre 44 des Statuts révisés du Canada, intitulé : "Acte de l'avancement des Sauvages."—(M. Doyon).

Bill (n° 44) modifiant de nouveau le chapitre 5 des Statuts révisés du Canada, concernant le cens électoral.

FRAUDE DANS LA VENTE DES CÉRÉALES.

M. BURDETT : Je demande la permission de présenter un bill à l'effet d'empêcher la fraude dans la vente des céréales et grains de semence.

M. L'ORATEUR : Il n'y a pas eu d'avis de présentation de ce bill. Comme ce projet de loi est d'un intérêt public, avis doit en être donné.

COMPTES PUBLICS.

M. HESSON : Je propose que—

Les comptes publics du Canada pour l'exercice finissant le 30 juin, 1889, et le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour la même période, soient renvoyés au comité des comptes publics.

Adopté.

SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

M. DEWDNEY : Je demande la permission de présenter un bill (n° 43) modifiant l'acte 52 Vic., chap. 4, intitulé : "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."

Lors de la dernière session, lorsque le bill relatif à l'octroi de subventions en terres aux chemins de fer était devant la chambre, les terres que demandait la compagnie Alberta furent octroyées par erreur à la compagnie de navigation et des charbonnages du Nord-Ouest. Le présent bill a simplement pour objet de corriger cette erreur.

M. MITCHELL : Celui qui est responsable de cette erreur paiera, je suppose, tous les frais de la présente législation. Du moins, il le devrait.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce sera la compagnie du chemin de fer.

La motion est adoptée, et le bill lu une première fois.

PRIVILÈGE—LOYAUTÉ ENVERS SA MAJESTÉ.

M. COCKBURN : Avant que l'ordre du jour suivant soit appelé, je désire donner une explication personnelle. Je lirai à la chambre un article qui a paru dans le *Herald*, de Montréal, de samedi dernier, et qui est ainsi conçu :

A-T-IL ESQUIVÉ LE VOTE.

M. Cockburn, un des députés de Toronto et, croyons-nous, quelques autres députés conservateurs, ayant été pris à partie par la presse sous prétexte qu'ils ont esquivé le vote sur la motion de M. Mulock, le bruit s'est répandu que pendant la suspension de la séance certaines remarques ont été faites ailleurs, laissant voir les tendances annexionnistes de M. Cockburn et lui attribuant dans la direction des affaires canadiennes une part plus grande que celle qu'il possède. M. Cockburn, paraît-il, n'était pas dans les corridors de la chambre lors du vote ; il avait déjà quitté la capitale. Certaines gens sont d'opinion qu'il y a très peu de différence entre l'une ou l'autre hypothèse, car il était connu que le vote était sur le point d'être pris.

Au sujet de cette affaire, je dois dire que l'entre-filet que je viens de citer contient une certaine somme de vérité, car il est vrai que je n'étais pas dans les corridors lorsque le vote a été pris et que j'avais déjà quitté la capitale ; en effet, j'étais parti quatre jours auparavant, ayant été appelé à Toronto par des affaires urgentes. Je regrette de n'avoir pas été présent lors du vote, et il me suffira de dire que si j'avais été ici j'aurais, avec le plus grand plaisir, voté pour la loyale adresse proposée par mon honorable ami, le député d'York-nord (M. Mulock), et si éloquemment appuyée par le vaillant député de Bellechasse (M. Amyot). S'il s'était agi d'un article ordinaire, je ne m'en serais certainement pas occupé. Mais il a été publié par un journal dont les mérites ont été souvent rappelés à notre admiration et vigoureusement exaltés par un député qui occupe une place exceptionnelle dans cette chambre, et j'ai cru devoir m'y arrêter. De plus, il